

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1284**5 septembre 2002****SOMMAIRE**

A-Cars, S.à r.l., Ulflingen	61605	Duston, S.à r.l., Luxembourg	61612
A.M.S., Auto Moto Sport, S.à r.l., Schieren	61588	Ecoplux S.A., Luxembourg	61625
ABC Luxembourg S.A., Luxembourg	61622	(Pierre) Eippers, S.à r.l., Echternach	61597
Addax Holding Co S.A., Luxembourg	61630	El-Baik Food Systems Co S.A., Luxembourg	61632
Adminis S.A., Luxembourg	61624	Electro Reihl an Weber, S.à r.l., Eschdorf	61605
Agence Immobilière Diedenhofen, S.C.l., Berdorf .	61594	Entreprise de Constructions Michel Wealer, S.à r.l.,	
AIRED, Arab International Real Estate Develop-		Insenborn	61597
ment S.A., Luxembourg	61631	Etablissement Kerger, S.à r.l., Everlange	61591
Antartic S.A.H., Luxembourg	61619	Ets Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A., Wilwerwitz	61596
(Les) Artificiers, S.à r.l., Ingeldorf	61606	FFH Financial Holding S.A., Luxembourg	61616
Asmont S.A., Luxembourg	61624	Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange	
Atla, S.à r.l., Asselborn	61601	S.A., Perlé	61593
AWI, S.à r.l., Ingeldorf	61593	Fiduciaire Jos Thill, S.à r.l., Diekirch	61602
B2R S.A., Luxembourg	61621	Financière d'Acquisitions S.A., Luxembourg	61625
B2R S.A., Luxembourg	61621	First Design, S.à r.l., Luxembourg	61616
Baring CEF Investments II S.A., Luxembourg	61616	Fragrance Resources Investments, S.à r.l., Luxem-	
Baron de Septfontaines, S.à r.l., Echternach	61594	bourg	61620
Baron de Septfontaines, S.à r.l., Echternach	61594	Freitas, S.à r.l., Steinheim	61593
Belfry, S.à r.l., Luxembourg	61612	Friol S.A., Luxembourg	61619
Birch S.A., Luxembourg	61624	Friol S.A., Luxembourg	61619
C.A.I. S.A., Constructions Artisanales et Immobi-		Friol S.A., Luxembourg	61619
lières, Gilsdorf	61602	(Le) Grand Ballon, S.à r.l., Redange	61588
C.A.I. S.A., Constructions Artisanales et Immobi-		(Le) Grand Ballon, S.à r.l., Redange	61589
lières, Gilsdorf	61603	Harpes, S.à r.l., Ettelbruck	61605
C.V.S. S.A., Luxembourg	61626	Hientgen, S.à r.l., Reisdorf	61587
Café Streff, S.à r.l., Warken	61599	High Tech Consulting S.A., Luxembourg	61629
Camping SCR, S.à r.l., Stolzembourg	61602	HK Trans, S.à r.l., Stockem	61600
Carland, S.à r.l., Ettelbruck	61591	Hôtel du Château, Moulin de Bourscheid, S.à r.l.,	
Caves du Portugal, S.à r.l., Larochette	61622	Bourscheid-Moulin	61598
CEDEC S.A.H., Compagnie Européenne pour le		Hôtel Petry, S.à r.l., Vianden	61600
Développement d'Entreprises Commerciales,		Iceberg S.à r.l., Luxembourg	61617
Luxembourg	61630	Iceberg S.à r.l., Luxembourg	61618
Comenor, S.à r.l., Troisvierges	61598	Ikano S.A., Luxembourg	61606
Copeca S.A., Luxembourg	61614	Ikano S.A., Luxembourg	61611
(Den) Daachatelier, S.à r.l., Hosingen	61601	Imperial Tobacco Management Luxembourg (2),	
Damit, S.à r.l., Wincrange	61600	S.à r.l., Luxembourg	61612
Data Plus, S.à r.l., Saeul	61596	Imperial Tobacco Management Luxembourg (2),	
Design Connection, S.à r.l., Dudelange	61623	S.à r.l., Luxembourg	61614
Di Falco Fashion, S.à r.l., Mamer	61622	Inter-Bétail, S.à r.l., Wilwerdange	61598
Distri 2000, S.à r.l., Dudelange	61632	International Fashion Partners S.A., Luxembourg	61631

Isomalux, S.à r.l., Weiswampach	61595	Regata Investments S.A.H., Luxembourg	61616
KH, Kad-Hapal, S.à r.l., Troisvierges	61590	Remora Investment S.A., Luxembourg	61623
L.S. Sports, S.à r.l., Ettelbruck	61606	Restaurant Brasserie Chez Tony, S.à r.l., Schieren	61604
Leader Coiff. Diffusion, S.à r.l., Ettelbruck	61599	S.F.T. S.A., Luxembourg	61620
Lentz-Urbany, S.à r.l., Vianden	61599	Sacma International Group S.A., Luxembourg	61619
Lux Animation S.A., Doncols	61588	SC 2 IE et C.D.L., S.à r.l., Wiltz	61590
Lux Composition S.A., Wiltz	61604	SC 2 IE et C.D.L., S.à r.l., Wiltz	61590
Magepar S.A., Weiswampach	61592	SC 2 IE et C.D.L., S.à r.l., Wiltz	61590
Marbrerie Lampertz, S.à r.l., Troisvierges	61604	Senfort Holding S.A., Luxembourg	61629
Médiaventures Holdings S.A., Luxembourg	61621	Sequoia Finance S.A.H., Luxembourg	61620
Melissa S.A.H., Luxembourg	61622	Sidro Holding S.A., Luxembourg	61629
Menuiserie Hilario, S.à r.l., Hesperange	61621	SOTRAL - Société des Travaux du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61586
Mebles Carlo Scheer & Cie, S.à r.l., Wiltz	61605	Sormine S.A., Luxembourg	61618
Mira S.A., Luxembourg	61623	Télésiège 2000, S.à r.l., Vianden	61587
Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A., Esch-sur-Sûre	61603	Transports Marnach et Fils, S.à r.l., Hoscheid	61587
Mozina, S.à r.l., Huldange	61604	Transvest S.A., Luxembourg	61611
Nubigenius International S.A., Strassen	61632	TTL Recordings & Productions S.A., Bavigne	61597
Papa e Citu, S.à r.l., Grosbous	61593	Union Textiles Holding, Luxembourg	61626
Parotia S.A., Weiswampach	61601	Virun mat Deifferdang, A.s.b.l., Differdange	61626
Planar S.A.	61630	Visitel Holding S.A., Luxembourg	61626
Projets & Conseils S.A., Born	61597	Webtainment Enterprises S.A., Weiswampach	61596
Providentielle Holding S.A., Luxembourg	61625	Western Classics, S.à r.l., Everlange	61592
Railtour Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61631	Western Classics, S.à r.l., Everlange	61592
Randstad Interim S.A., Luxembourg	61620	Western Classics, S.à r.l., Everlange	61592
Randstad Recruitment & Selection S.A., Luxembourg	61620	Windpower S.A., Born	61597

SOTRAL - SOCIETE DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- Euro.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 18.494.

EXTRAIT

Suivant Assemblée générale du 21 décembre 2001, la société a adopté l'euro comme monnaie d'expression de son capital social, le capital existant de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de nominal mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, étant converti au montant de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70), soit vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) par part sociale.

L'Assemblée a ensuite augmenté le capital social de la société, dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, par incorporation de résultats reportés à concurrence de quatre cent vingt et un euros et trente cents (EUR 421,30), pour porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par voie d'augmentation de la valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales existantes de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

A la suite de cette incorporation, les résultats reportés de la société s'établissent à cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 176.955,99).

Enfin, l'Assemblée a modifié le texte de l'article cinq des statuts de la société qui prend la formulation suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1. CHANTIERS MODERNES, société anonyme de droit français, avec siège à F-33600 Pessac, mille neuf cents 1.900 parts sociales	
2. LAINE-DELAU, société anonyme de droit français, avec siège à F-92000 Nanterre, cent parts sociales	100
Total: deux mille parts sociales	2.000»

Pour extrait conforme

SOTRAL - SOCIETE DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50352/546/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

TELESIEGE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 2.164.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société TELESIEGE 2000, S.à r.l. avec siège social à L-9420 Vianden, 15 Rue de la Gare et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

C. Petry-Spaus / J. Petry.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92475/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

HIENTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sûre.
R. C. Diekirch B 1.163.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société HIENTGEN, S.à r.l. avec siège social à L-9390 Reisdorf et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

J. Hientgen / M.T. Hientgen-Wenzel.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 12, case 5. – Reçu 9 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92476/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

TRANSPORTS MARNACH ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9376 Hoscheid, 11, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 1.184.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société TRANSPORTS MARNACH, S.à r.l., avec siège social à L-9376 Hoscheid, 11, Haaptstrooss et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cents cinquante (250,-) EUR chacune.

Signé: A. Marnach, D. Marnach, F. Marnach.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92520/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

A.M.S., AUTO MOTO SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.
R. C. Diekirch B 1.875.

—
Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société A.M.S., S.à r.l. avec siège social à L-9125 Schieren, 124 route de Luxembourg et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

H. Schweig / J. Schweig / H. Treicher.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92477/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

LUX ANIMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.
R. C. Diekirch B 6.493.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 3 mai 2002 que:

- Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

- A été nommé nouvel administrateur de la société Monsieur Patrice Jouannin, employé, demeurant à F-94420 Le Plessis-Trevise, 29 bis, avenue du Plessis-Trévise.

- La durée du mandat des administrateurs a été augmentée de 1 à 3 ans de sorte que le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 21 juin 2002, vol. 2, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92478/798/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

LE GRAND BALLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange, 5, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.388.

—
L'an deux mille deux, le cinq juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Useldange,

Agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Jean-Luc Blockhuys, cuisinier-restaurateur, demeurant à Rédange, 5, Grand-Rue,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mai 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) La Société à responsabilité limitée LE GRAND BALLON, S.à r.l., avec siège social à Redange, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C page 16706 de 1992;

b) Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68),

représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79), chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Thierry Blockhuys, enseignant, demeurant à L-9169 Mertzig, 14, route de Merscheid, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Jean-Luc Blockhuys, cuisinier-restaurateur, demeurant à Redange, 5, Grand-Rue, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Sur ce:

La comparante, ès-qualité qu'elle agit, déclare que Monsieur Jean-Luc Blockhuys est devenu l'unique associé de la Société à responsabilité limitée LE GRAND BALLON, S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sous seing privé datée du 5 novembre 2001, enregistrée à Diekirch, le 15 novembre 2001, volume 269, folio 37, case 3, suivant laquelle Monsieur Thierry Blockhuys lui a cédé ses deux cent cinquante (250) parts pour le franc symbolique.

Le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées au jour des cessions mentionnées ci-avant, et il en a eu la jouissance également à compter de ce jour. Il a été subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour.

Acceptation

Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Useldange,
Agissant au nom du gérant technique, Monsieur Jean-Luc Blockhuys, préqualifié, en vertu de la prédite procuration du 6 mai 2002,

consent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, en nom et pour compte de la société et la tient pour valablement signifiée à la société et à l'associé unique.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette constatation, la comparante es-qualité qu'elle agit, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de confirmer la conversion du capital social en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros, pour le porter à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces par l'associé unique, de sorte que la prédite somme de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Luc Blockhuys, cuisinier-restaurateur, demeurant à Rédange, 5, Grand-Rue.»

Deuxième résolution

Elle décide de révoquer le gérant administratif, Monsieur Thierry Blockhuys, préqualifié avec décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

En conséquence, la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique, Monsieur Jean-Luc Blockhuys, préqualifié.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents (900,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire,.

Signé: J. Wurth, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2002, vol. 421, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2002.

U. Tholl.

(92537/232/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

LE GRAND BALLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange, 5, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.388.

Statuts coordonnés suivant acte du 5 juin 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

(92538/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.703.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 27 juin 2002, vol. 173, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour la société

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l.

Signature

(92481/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.703.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 27 juin 2002, vol. 173, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour la société

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l.

Signature

(92480/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 27 juin 2002, vol. 173, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour la société

SC 2 IE ET C.D.L., S.à r.l.

Signature

(92479/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

KH, KAD-HAPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.623.

—
Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société KH, KAD-HAPAL, S.à r.l., avec siège social à L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500 EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.»

Signé: A. Alia, P. Eischen.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92526/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

CARLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 11, rue Guillaume.

R. C. Diekirch B 6.353.

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Georges Pereira, mécanicien, demeurant à L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière;
 - 2) Monsieur Mike Lemos Fernandes, vendeur d'automobiles, demeurant à L-9046 Ettelbruck, 11, rue Guillaume;
 - 3) Mademoiselle Elisabeth Simoes, employée privée, demeurant à L-9046 Ettelbruck, 11, rue Guillaume,
- seuls associés de la société à responsabilité limitée CARLAND, S.à r.l., avec siège social à L-9046 Ettelbruck, 11, rue Guillaume,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2001, volume 607, folio 47, case 6, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 23.828 de l'année 2002;

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de réduire l'objet social de la société, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de location de véhicules automoteurs et de camionnettes, ainsi que d'achat et de vente de moyens de transport automoteurs.

D'une façon générale, elle pourra prêter tous services et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra participer à des sociétés ayant un objet similaire par voie d'apport, de fusion, de cession de participation ou de toute autre manière. Elle poursuivra son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Pereira, M. Lemos Fernandes, E. Simoes, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2002, vol. 609, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 juin 2002.

M. Cravatte.

(92490/205/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

ETABLISSEMENT KERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 5.155.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin s'est réuni en assemblée l'associé unique de la société KERGER, S.à r.l., avec siège social à L-8715 Everlange, 2, rue du Pont et a pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 2.000.000,- LUF est converti en EUR 49.578,70.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 421,30 EUR pour le porter à un montant arrondi de 50.000,- EUR par prélèvement de 421,30 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 50.000,- EUR représenté par deux cents (200) parts sociales de deux cents cinquante (250,-) EUR chacune.»

C. Keger.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92517/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.754.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2002

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de la démission de Monsieur Philippe Fontaine domicilié 9, avenue Champs Là-Haut à B-4053 Embourg en qualité d'administrateur avec effet au 23 avril 2002.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Strassen, le 14 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

Signature

(92487/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Everlange.
R. C. Diekirch B 5.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juillet 2002.

Signature.

(92504/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Everlange.
R. C. Diekirch B 5.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juillet 2002.

Signature.

(92503/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Am Eck.
R. C. Diekirch B 5.415.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (sous seing privé) du 31 mai 2002

Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2002, du capital social de la société de LUF 500.000,- en EUR 12.394,68.
2. Suppression de toute référence à la valeur nominale des parts sociales de la société et modification des parts de la société en parts sociales sans valeur nominale.
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze EUR, soixante-huit cents (12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Everlange, le 31 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

WESTERN CLASSICS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92502/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

PAPA E CITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch.
R. C. Diekirch B 4.100.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique a décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92491/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 2.745.

—
Résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide que Monsieur Vincent Denis soit nommé administrateur délégué avec droit de signature exclusif ou de cosignature obligatoire et soit aussi chargé de la gestion journalière de la société.

Fait à Perlé, le 26 juin 2002.

Signé: J.-L. Pierret, C. Charlier

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92499/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

FREITAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 21, rue du Village.
R. C. Diekirch B 4.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue à Ettelbruck en date du 14 juin 2002

1) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en euros et augmenté à concurrence de 105,32 euros par incorporation de résultats reportés.

2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500) représenté par cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinheim, le 21 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92506/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

AWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.
R. C. Diekirch B 2.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour AWI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(92511/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

BARON DE SEPTFONTAINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach, 1, Porte Saint Willibrord.

R. C. Diekirch B 4.076.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92501/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

BARON DE SEPTFONTAINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach, 1, Porte Saint Willibrord.

R. C. Diekirch B 4.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92500/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

AGENCE IMMOBILIERE DIEDENHOFEN, S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6551 Berdorf, 4, Um Rockelsbongert.

STATUTS

Ont comparu ce 25 juin 2002:

1. Madame Josette Giefer, épouse Diedenhofen, demeurant à L-6551 Berdorf 4, um Rockelsbongert
2. Monsieur Nico Diedenhofen, demeurant à L- 6551 Berdorf 4, um Rockelsbongert

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de AGENCE IMMOBILIERE DIEDENHOFEN S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 17 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Berdorf; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cent Euros (2.500,- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1) Madame Josette Giefer, épouse Diedenhofen, précitée	50
2) Monsieur Nico Diedenhofen, précité	50
Total: cent parts d'intérêts.	100

Les associés ont libéré les parts souscrites par eux par un versement à un compte bancaire ouvert au nom de la société.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés ou pour cause de mort aux héritiers en ligne directe. Dans tous les autres cas les parts ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existants, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée par un gérant nommé par les associés.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Il peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à des tierces personnes.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Art. 16. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, à moins de disposition contraire des statuts.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du gérant ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés pro portionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Madame Josette Giefer, épouse Diedenhofen, précitée.
- 2) Le siège social est fixé à L-6551 Berdorf 4, um Rockelsbongert.
- 3) Dont acte, fait et passé à Berdorf, le 25 juin 2002.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2002, vol. 271, fol. 9, case 7. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92505/000/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

ISOMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 4.016.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 25 juin 2002, vol. 211, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92509/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

DATA PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 2.054.

EXTRAIT

I. Il résulte de quatre actes de cession de parts sous seing privé du 26 février 2002, dûment enregistrés, que:

- Madame Renée Kaufmann-Berens, sans état, demeurant à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon, a cédé 217 parts sociales de la société à responsabilité limitée DATA PLUS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7471 saeul, 17, route d'Arlon à Monsieur Alain Thomas, employé privé, demeurant à B-6767 Lamorteau, 3, rue aux Bidaux.

- Madame Renée Kaufmann-Berens, sans état, demeurant à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon, a cédé 124 parts sociales de la société à responsabilité limitée DATA PLUS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon à Monsieur Paul Kempgens, employé privé, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 1, rue Gauguin.

- Madame Renée Kaufmann-Berens, sans état, demeurant à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon, a cédé 62 parts sociales de la société à responsabilité limitée DATA PLUS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon à Monsieur Marcel Feiereisen, demeurant à L-7471 Saeul, 16, route d'Arlon.

- Madame Renée Kaufmann-Berens, sans état, demeurant à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon, a cédé 62 parts sociales de la société à responsabilité limitée DATA PLUS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7471 Saeul, 17, route d'Arlon à Monsieur Norbert Hansen, demeurant à L-4475 Belvaux, 91, rue d'Obercorn.

Suite auxdites cession de parts sociales la répartition des parts se fait comme suit:

- Monsieur Alain Thomas	217 parts sociales
- Monsieur Paul Kempgens	124 parts sociales
- Monsieur Marcel Feiereisen	62 parts sociales
- Monsieur Norbert Hansen	62 parts sociales
- Madame Lydie de Landtsheer-Laine	35 parts sociales
Total	500 parts sociales

II. Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DATA PLUS, S.à r.l. qui s'est tenue le 27 février 2002 que Monsieur Paul Kempgens, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 1, rue Gauguin a été nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2002 en remplacement de Monsieur John Kaufmann qui a démissionné avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saeul, le 4 mars 2002.

P. Kempgens / Pour copie conforme

Le gérant / C. Collarini

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2002, vol. 271, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92507/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

WEBTERTAINMENT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 5.052.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 25 juin 2002, vol. 211, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92510/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 8A, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(92512/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

TTL RECORDINGS & PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Doerfstross.

R. C. Diekirch B 6.187.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 24 juin 2002, vol. 138, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bavigne, le 1^{er} juillet 2002.

(92513/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

PIERRE EIPPERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 42, Val des Roses.

R. C. Diekirch B 5.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour PIERRE EIPPERS, S.à r.l.

Signature

(92514/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

WINDPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 1, Campingswee.

R. C. Luxembourg B 5.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour la S.A. WINDPOWER

Signature

(92515/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

PROJETS & CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 1, Campingswee.

R. C. Diekirch B 5.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour la S.A. PROJETS & CONSEILS

Signature

(92516/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insborn, 84, route d'Arsdorf.

R. C. Diekirch B 4.980.

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2002

Les soussignés, Monsieur Wealer Michel et Monsieur Cailteux Thibault, associés de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. ont pris à ce jour la décision suivante:

La société sera valablement engagée par la signature exclusive ou cosignature obligatoire du gérant technique, Monsieur Cailteux Thibault.

Insborn, le 6 juin 2002.

M. Wealer / T. Cailteux.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2002, vol. 271, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92585/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

HOTEL DU CHATEAU, MOULIN DE BOURSCHIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Moulin.

R. C. Diekirch B 363.

—
Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société HOTEL DU CHATEAU, S.à r.l., avec siège social à L-9164 Bourscheid-Moulin et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 756.000,- LUF est converti en EUR 18.740,75.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 159,25 EUR pour le porter à un montant arrondi de 18.900,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 159,25 de sorte que la somme de EUR 159,25 se trouve dès à présent à la disposition de la société

3. L'article correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 18.900,- EUR représenté par cent et huit (108) parts sociales de cent soixante-quinze (175,-) EUR chacune.

Signé: A. Kremer-Jucken, C. Kremer, A. Kremer, M. Kremer.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92518/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

INTER-BETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 1.525.

—
Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société INTER-BETAIL, S.à r.l., avec siège social à L-9980 Wilwerdange et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signé: R. Peters, F. Peters.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92521/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

COMENOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges.

R. C. Diekirch B 1.240.

—
Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société COMENOR, S.à r.l., avec siège social à L-9907 Troisvierges et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92528/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

LEADER COIFF. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 11, avenue Kennedy.
R. C. Diekirch B 2.647.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société LEADER COIFF. DIFFUSION, S.à r.l., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 11, avenue Kennedy et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.»

Signé: R. Wera, B. Wera-Leyder.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92522/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

CAFE STREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid.
R. C. Diekirch B 887.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société CAFE STREFF, S.à r.l., avec siège social à L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.»

Signé: A. Britz, S. Britz-Streff.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92523/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

LENTZ-URBANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 37, rue du Sanatorium.
R. C. Diekirch B 2.474.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société LENTZ-URBANY, S.à r.l., avec siège social à L-9425 Vianden, 37, rue de Sanatorium et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92531/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

DAMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9780 Wintrange.

R. C. Diekirch B 4.629.

—

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin s'est réuni en assemblée l'associé unique de la société DAMIT, S.à r.l., avec siège social à L-9780 Wintrange, et a pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

J. Damit.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92524/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

HOTEL PETRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 1.424.

—

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société HOTEL PETRY, S.à r.l., avec siège social à L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signé: P. Petry, C. Petry-Spaus.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92525/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

HK TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 35.

R. C. Diekirch B 5.171.

—

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société HK TRANS, S.à r.l., avec siège social à L-9771 Stockem, Maison 35 et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société

3. L'article 4 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92533/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

DEN DAACHATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 23, Kraeizgass.
R. C. Diekirch B 4.889.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin s'est réuni en assemblée l'associé unique de la société DEN DAACHATELIER, S.à r.l., avec siège social à L-9807 Hosingen, 23, Kraeizgass et a pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante (250,-) EUR chacune.»

J.-M. Steffen.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92527/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

ATLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 179.
R. C. Diekirch B 1.241.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société ATLA, S.à r.l., avec siège social à L-9940 Asselborn, 179, Maison et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante (250,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92529/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

PAROTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 802.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue
extraordinairement le 2 janvier 2002 à 10.00 heures à Weiswampach*

1. L'Assemblée Générale décide de nommer comme Directeur Monsieur Wilfried Keller, employé privé, demeurant au Am Burgwall 2, 4782 Schönberg, Belgique.

L'assemblée lui donne pouvoir pour régler toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la société et à la gestion journalière.

Le Directeur peut engager et représenter la société par sa signature seule.

2. Augmentation de capital et conversion du capital en Euro.

L'assemblée Générale décide d'augmenter et convertir le capital de la société actuellement de 8.000.000,- (huit millions) LUF à un capital de 200.000,- (deux cents mille) EUR, représenté par deux cents (200) actions de mille euros (1.000,-) chacune.

L'augmentation de 1.685,18 seront prélevé du bénéfice reporté.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92592/798/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

CAMPING SCR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9464 Stolzembourg, 12, Klangberg.

R. C. Luxembourg B 1.889.

Assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société CAMPING SCR, S.à r.l., avec siège social à L-9464 Stolzembourg, 12, Klangberg et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92530/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

FIDUCIAIRE JOS THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R. C. Diekirch B 2.020.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société FIDUCIAIRE JOS THILL, S.à r.l., avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92532/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

C.A.I. S.A., CONSTRUCTIONS ARTISANALES ET IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.

R. C. Diekirch B 6.215.

L'an deux mille deux, le trente mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme CONSTRUCTIONS ARTISANALES ET IMMOBILIERES S.A., en abrégé C.A.I. S.A., ayant son siège social à L-6243 Hemstal, 31, am Duerf, R.C.S. Diekirch section B numéro 6.215, constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002,

avec un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (7.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Schou, administrateur de sociétés, demeurant à Kobenbour.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Freyer, administrateur de sociétés, demeurant à Kobenbour.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants, et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-6243 Hemstal, 31, am Duerf, à L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6243 Hemstal, 31, am Duerf, à L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Gilsdorf.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Schou, C. Dostert, M. Freyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2002, vol. 519, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2002.

J. Seckler.

(92539/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

C.A.I. S.A., CONSTRUCTIONS ARTISANALES ET IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.

R. C. Diekirch B 6.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(92540/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 6.035.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002

Présences:

Monsieur Toon Cochet.

Monsieur Patrick Vandevyvere.

Résolution

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Eugène Moutschen, 103, avenue de X Septembre à L-2551 Luxembourg du poste d'administrateur en date du 14 mai 2002.

Fait à Esch-sur-Sûre, le 26 juin 2002.

T. Cochet / P. Vandevyvere.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2002, vol. 271, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92541/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

MARBRENERIE LAMPERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, route d'Asselborn.
R. C. Diekirch B 1.266.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux le vingt et un juin se sont réunis en assemblée les associés de la société MARBRERIE LAMPERTZ, S.à r.l., avec siège social à L-9907 Troisvierges, route d'Asselborn et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.
2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR par prélèvement de 105,32 EUR sur le résultat reporté sans création de parts sociales nouvelles.
3. L'article 5 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92534/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

RESTAURANT BRASSERIE CHEZ TONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 89, route de Luxembourg.
R. C. Diekirch B 2.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92546/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

LUX COMPOSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.
R. C. Diekirch B 3.280.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 20 juin 2002, vol. 173, fol. 64, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92586/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

MOZINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-9964 Huldange, Maison 47.
R. C. Diekirch B 3.374.

AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapital in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von hundertfünf Euros zweiunddreissig Cents (105,32), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92547/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

A-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-9907 Ulflingen, 76, rue d'Asselborn.
R. C. Diekirch B 3.328.

AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von hundertfünf Euro zweiunddreissig Cents (105,32), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92548/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

ELECTRO REIHL AN WEBER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9150 Eschdorf, 14, An Haesbich.
H. R. Diekirch B 3.282.

AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von hundertfünf Euro zweiunddreissig Cents (105,32), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92549/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

HARPES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9053 Ettelbruck, 65-67, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Diekirch B 4.141.

AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von hundertfünf Euro zweiunddreissig Cents (105,32), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92550/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

MEUBLES CARLO SCHEER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 14, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 2.852.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92590/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

LES ARTIFICIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1bis, route d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 1.673.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à concurrence de douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92551/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

L.S. SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 15, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 4.588.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92552/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

IKANO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of June,
Before Us, Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company IKANO S.A., having its registered office at L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of the undersigned notary, on June 19, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting is opened at 12.15 p.m. by Mr. François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman, and appointing, Maître Samia Rabia, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Maître Esbelta De Freitas, lawyer, residing in Luxembourg. These three persons constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.50 (thirty-one thousand euro and fifty cents) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Agreement of the shareholders on the acquisition by the Company of 4,523,257 (four million five hundred twenty-three thousand two hundred fifty-seven) shares with a nominal value of EUR 1.- each, representing 84.99998% of the share capital of IKANO B.V., in accordance with article 26-2 of the Luxembourg Company Law;

2. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.50 (thirty-one thousand euro and fifty cents) represented by 20,667 (twenty thousand six hundred sixty-seven) shares with a nominal value of EUR 1.50 each, to the amount of EUR 50,000,001.- (fifty million and one euro) represented by the existing 20,667 (twenty thousand six hundred sixty-seven) shares and by the issue of 33,312,667 (thirty-three million three hun-

dred and twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1.50 each having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of the 33,312,567 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) additional shares of the Company by IKANO HOLDING S.A., a company with registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by contribution of 798,222 (seven hundred ninety-eight thousand two hundred twenty-two) shares with a nominal value of EUR 1,- each, representing 15% of the share capital of IKANO B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, which registered office in Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam.

The 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares will be issued with a share premium of EUR 46,347,499.50 (forty-six million three hundred forty-seven thousand four hundred ninety-nine euro and fifty cents);

4. Amendment of Article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the Statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

In compliance with article 26-2 of the Luxembourg Company Law, the shareholders' meeting resolves agreeing on the acquisition by the Company of 4,523,257 (four million five hundred twenty-three thousand two hundred fifty-seven) shares with a par value of EUR 1.- each, representing 84,99998 of the share capital of IKANO B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, for the aggregate amount EUR 545,793,380,- (five hundred forty-five million seven hundred ninety-three thousand three hundred eighty euro)

There now appeared Mr. François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of IKANO HOLDING S.A. with registered office in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, by virtue of a power of attorney given on June 21st 2002, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The person appearing stated that, in compliance with articles 26-2 of the Luxembourg Company Law, a report has been drawn up on June 24th 2002 by DELOITTE & TOUCHE S.A., «réviseur d'entreprises», having its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, wherein the shares so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- The value of the quasi-contribution does not seem unreasonable; and
- We have no further comment to make on the value of the quasi-contribution.»

That report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the board of the meeting and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves increasing the share capital of the Company by an amount of EUR 49,969,000.50 (forty-nine million nine hundred sixty nine thousand euro and fifty cents), so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.50 (thirty-one thousand euro and fifty cents) to the amount of EUR 50,000,001.- (fifty million and one euro) represented by 33,333,334 (thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty four) shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro and fifty cents) each.

Third resolution

The shareholders' meeting resolves causing the Company to issue 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty seven) new shares with a par value of EUR 1.50 (one euro and fifty cents) each, having the same rights and obligations as the 20,667 (twenty thousand six hundred and sixty-seven) existing shares, it being understood that the 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares will be issued with payment of a share premium amounting to EUR 46,347,499.50 (forty-six million three hundred forty-seven thousand four hundred ninety-nine euro and fifty cents) by contribution to the Company of 798,222 (seven hundred ninety-eight thousand and two hundred twenty-two) shares of IKANO B.V. with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each by IKANO HOLDING S.A.

Subscription and Payment

There now appeared Mr. François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of IKANO HOLDING S.A. with registered office in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, by virtue of a power of attorney given on June 21st 2002, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed IKANO HOLDING S.A. for 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) newly issued shares of the Company with a total value of EUR 49,969,000.50 (forty-nine million nine hundred sixty-nine thousand euro and fifty cents), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind, consisting of the full and complete ownership of 798,222 (seven hundred ninety-eight thousand two hundred twenty-two) shares with a nominal value of EUR 1,- (one euro) each representing 15% of the share capital of IKANO B.V., a company incorporated under the laws

of the Netherlands, having its registered office in Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, with a share premium of EUR 46,347,499.50 (forty-six million three hundred forty-seven thousand four hundred ninety-nine euro and fifty cents).

The appearing person stated that the board of directors of the Company has valued the aggregate contribution with reference to the balance sheet of IKANO B.V. as at December 31st 2001.

It results from the balance sheet of IKANO B.V. that the net aggregate value of the contributed shares amounts to EUR 96,316,500.- (ninety-six million three hundred sixteen thousand five hundred Euro).

It results from a share contribution agreement dated June 24th 2002, duly signed between IKANO HOLDING S.A. and the Company, in the presence of IKANO B.V. that an irrevocable undertaking has been taken that the shares owned by IKANO HOLDING S.A. will be transferred to the Company and that IKANO B.V. will register the transfer of the shares in favour of the Company.

A certified copy of this agreement after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

In addition, the person appearing stated that, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg Company Law, a report has been drawn up on June 24th 2002 by DELOITTE & TOUCHE S.A., «réviseur d'entreprises», having its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, wherein the shares so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- The contribution is at least equal to the number of the 33,312,667 ordinary shares of a par value of EUR 1,5 each to be issued at total share premium of EUR 46,347,499.50; and

- We have no further comment to make on the value of the contribution.»

That report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the board of the meeting and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

In consideration for this contribution, the Company will issue 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each, together with a share premium of EUR 46,347,499.50 (forty-six million three hundred forty-seven thousand four hundred ninety-nine euro and fifty cents).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the laid subscription and payment and to issue and allot 33,312,667 (thirty-three million three hundred and twelve thousand six hundred sixty-seven) new fully paid-up shares to IKANO HOLDING S.A.

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves amending the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

In the English version:

«The subscribed capital of the corporation is set at EUR 50,000,001.- (fifty million and one euro) represented by 33,333,334 (thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro and fifty cents) each, which have been entirely paid in.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in IKANO S.A., a Company incorporated in the European Union (Luxembourg), owning 84,99998% of the share capital of IKANO B.V. and acquiring 15% of the remaining shares of IKANO B.V., a Company incorporated in the European Union (The Netherlands), the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29th 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 8,750.- (eight thousand seven hundred and fifty euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 12.45 p. m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the said appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

- Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IKANO S.A., ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, dénommée ci-après «la Société», constituée suivant acte du notaire sous-signé, du 19 juin 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Association C,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.15 heures par M^e François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président et désignant Me Samia Rabia, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Me Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,50 (trente et un mille euros et cinquante cents) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Accord des actionnaires quant à l'acquisition par la Société de 4.523.257 (quatre millions cinq cent vingt-trois mille deux cent cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 84,99998% du capital social de IKANO B.V., conformément à l'article 26-2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales;

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,50 (trente et un mille euros et cinquante cents) représenté par 20.667 (vingt mille six cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune, au montant de EUR 50.000.001,-, (cinquante millions et un euros), représenté par les 20.667 (vingt mille six cent soixante-sept) actions existantes et par l'émission de 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions supplémentaires de la Société par IKANO HOLDING S.A., une société avec siège social au 1, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg, par l'apport de 798.222 (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 15% du capital social de la société IKANO B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam.

Les 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission de EUR 46.347.499,50 (quarante-six millions trois cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents);

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue,

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 26-2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée des actionnaires décide de donner son accord à l'acquisition par la Société des 4.523.257 (quatre millions cinq cent vingt-trois mille deux cent cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant 84,99998 du capital social de IKANO B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, pour le montant total de EUR 545.793.380,- (cinq cent quarante-cinq millions sept cent quatre-vingt treize mille trois cent quatre-vingts euros).

Ensuite est intervenu M^e François Brouxel, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par IKANO HOLDING S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présentes pour être soumise avec elle aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a exposé que, conformément à l'article 26-2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport a été établi le 24 juin 2002 par DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dans lequel les actions ainsi apportées ont été décrites et évaluées.

Le comparant a produit le rapport, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées comme décrit ci-dessus:

- La valeur du quasi-apport ne semble pas déraisonnable; et

- nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la quasi-contribution.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par le bureau de l'assemblée et par le notaire restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 49.969.000,50 (quarante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros et cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,50 (trente et un mille euros et cinquante cents) au montant de EUR 50.000.001 (cinquante millions et un euros), représenté par 33.333.334 (trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de faire émettre par la Société 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 20.667 (vingt mille six cent soixante-sept) actions existantes, étant entendu que les 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles seront émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 46.347.499,50 (quarante-six millions trois cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents) par l'apport à la Société de 798.222 (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-deux) actions de IKANO B.V. d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune par IKANO HOLDING S.A.

Souscription et libération

Ensuite est intervenu Me François Brouxel, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par IKANO HOLDING S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée IKANO HOLDING S.A., 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvellement émises de la Société, avec une valeur totale de EUR 49.969.000,50 (quarante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros et cinquante cents) et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature se composant de la pleine et entière propriété de 798.222 (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.(un euro) chacune représentant 15% du capital social de IKANO B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, avec une prime d'émission de EUR 46.347.499,50 (quarante-six millions trois cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents).

Le comparant a exposé que le conseil d'administration de la Société a évalué l'apport total par référence au bilan de IKANO B.V. au 31 décembre 2001.

Il résulte du bilan de IKANO B.V. que la valeur nette totale des actions apportées s'élève à EUR 96.316.500.- (quatre-vingt-seize millions trois cent seize mille cinq cents euros).

Il résulte d'une convention d'apport d'actions en date du 24 juin 2002, dûment signée entre IKANO Holding S.A. et la Société, en présence de IKANO B.V., qu'un engagement irrévocable a été pris que les actions détenues par IKANO Holding S.A. dans la société IKANO B.V. seront transférées à la Société et que IKANO B.V. enregistrera le transfert des actions en faveur de la Société.

Une copie certifiée conforme de cette convention, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

De plus, le comparant a exposé que conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport d'évaluation a été établi le 24 juin 2002 par DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dans lequel les actions ainsi apportées ont été décrites et évaluées.

Le comparant produit le rapport dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées comme décrit ci-dessus:

- L'apport est au moins égal au nombre des 33.312.667 actions ordinaires d'une valeur nominale Huitième feuillet de EUR 1,5 chacune à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 46.347.499,50; et
- nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par le bureau de l'assemblée et par le notaire restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 46.347.499,50 (quarante-six millions trois cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles entièrement libérées à IKANO HOLDING S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Dans la version française:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 50.000.001,- (cinquante millions et un euros), représenté par 33.333.334 (trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois trente quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature est fait à IKANO S.A., une société constituée dans l'Union européenne (Luxembourg), propriétaire de 84,99998% des actions de la société IKANO B.V. et acquérant 15% des actions restantes de

IKANO B.V., une société constituée dans l'Union européenne (Pays-Bas), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 8.750,- (huit mille sept cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président a clôturé l'assemblée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, S. Rabia, E. De Freitas, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 13CS, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} juillet 2002.

T. Metzler.

(50236/222/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

IKANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

(50237/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

TRANSVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 51.904.

L'an deux mille deux, le cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSVEST S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, R. C. Luxembourg section B numéro 51.904, constituée suivant acte reçu le 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 16 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guido Beysen, administrateur de sociétés, demeurant à Nijlen (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.
- 2.- Nomination de Monsieur Frans Ubaghs comme Administrateur-Délégué.
- 3.- Changement de Commissaire de comptes.
- 4.- Modification des statuts en vue d'une représentation valide de la société par son Administrateur-Délégué ou par le conseil d'Administration au complet.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à l'adresse suivante: L-2418 Luxembourg, 5, Rue de la Reine.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer l'Administrateur Monsieur Frans Ubaghs, administrateur de sociétés, demeurant à Dilsen-Stokkem (Belgique), comme Administrateur-Délégué de la société, ce mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, du Commissaire aux comptes, la société anonyme VERICOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:
la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social au 25 Greystone Manor - 19958 Lewes, Delaware (USA).

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 9 de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführenden Direktors rechtskräftig verpflichtet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Beysen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 135S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

J. Elvinger.

(50256/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DUSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.002.

Acte constitutif publié à la page 38621 du Mémorial C n°805 du 4 novembre 1998.

Le bilan au 5 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50205/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

BELFRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.997.

Acte constitutif publié à la page 38616 du Mémorial C n°805 du 4 novembre 1998.

Le bilan au 5 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50206/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 87.219.

In the year two thousand and two, on the eleventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on April 15, 2002 registered at the Luxembourg Trade Register section B number 87.219, and not yet published in Mémorial C, whose Articles of Associations have been amended by deed enacted on the 13th of May 2002, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,400,000 (ten million four hundred thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To change the Company's business year closing date, from May 14th to September 30th.
- 2) To fix the closing date this year on September 30th, 2002.
- 3) To amend articles 17 and 18 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the partners, the following resolutions have been taken:

First resolution

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from May 14th to September 30th.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date this year on September 30th, 2002 so that the business year having started on May 15th, 2002, is closed on September 30th, 2002.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 17 and 18 of the Articles of Association and to give them the following wording:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on October 1st and closes on September 30th.»

«**Art. 18.** Each year, as of the 30th September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders debts towards the Company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 87.219, constituée suivant acte reçu le 15 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C, Recueil dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 13 mai 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10,400,000 (dix millions quatre cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 14 mai au 30 septembre.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2002.
- 3) Modifier les articles 17 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 14 mai au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2002, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 15 mai 2002 se termine le 30 septembre 2002.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.»

«**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 30 septembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des auditeurs s'il y en a, et des associés envers la Société. Au même moment, la gérance préparera un compte de pertes et profits qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 12CS, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

J. Elvinger.

(50252/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 87.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 juillet 2002.

(50253/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

COPECA, Société Anonyme.

Registered office: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 40.485.

In the year two thousand two, on the fourth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of COPECA, a société anonyme, having its registered office in L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, registered at the trade register Luxembourg section B number 40.485, incorporated by deed dated on May 18th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 467 of October 16th, 1992.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 151,250 (one hundred fifty-one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Suppression of the nominal value of each share;

2.- Conversion of the company's share capital from Belgium francs into Euros with effect as at January 1st, 2002. Using the exchange rate of BEF 40,3399=EUR 1, the share capital after conversion will amount to EUR 3,749,390.-.

3.- Subsequent amendment of the article 5, first paragraph of the by-laws which will be read as follows: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3,749,390 (trois millions sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 151.250 (cent cinquante et un mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to cancel the indication of the 151,250 (one hundred fifty-one thousand two hundred and fifty) shares par value and to convert the corporate capital and bookkeeping currency from Belgium Francs (BEF) into Euro at the official exchange rate Euro against «in», as it was fixed on December 31st, 1999, at EUR 1=BEF 40,3399.

Such conversion is considered to be effective on January 1st, 2002.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,749,390.- (three million seven hundred forty-nine thousand three hundred and ninety Euros), represented by 151,250 (one hundred and fifty-one thousand two hundred and fifty) shares, without nominal value, fully subscribed and paid in.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPECA, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, R. C. Luxembourg section B numéro 40.485, constituée suivant acte reçu le 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 467 du 16 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 151.250 (cent cinquante et un mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale de chaque action.

2.- Conversion de la devise du capital de la société de Francs Belges en Euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Avec un taux de change de BEF 40,3399=EUR 1,-, le capital social après conversion s'élève à EUR 3.749.390.

3.- Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des statuts, qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.749.390 (trois millions sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 151.250 (cent cinquante et un mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 151.250 (cent cinquante et un mille deux cent cinquante) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs belges en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- =BEF 40,3399.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.749.390 (trois millions sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 151.250 (cent cinquante et un mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 135S, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

J. Elvinger.

(50257/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

BARING CEF INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.384.

Acte constitutif publié à la page 34954 du Mémorial C n°729 du 6 septembre 2001.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(50210/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.605.

Acte constitutif publié à la page 4525 du Mémorial C n°95 du 13 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50211/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FIRST DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.245.

Acte constitutif publié à la page 39451 du Mémorial C n°822 du 5 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50212/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

REGATA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 20.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2002

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 31.662,51 est porté en diminution de la perte reportée.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50285/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ICEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.398.

In the year two thousand and two, on the twelfth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of ICEBERG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, at the Luxembourg trade register section B number 76.398, incorporated by deed dated on June 9, 2000, published in Mémorial C number 762 of October 17, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,937 (one thousand nine hundred and thirty-seven) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To change the Company's financial year closing date, from 31st of December to 30th of June 2002.

2) To fix the next closing date of the financial year on June 30, 2002.

3) To amend articles 13 and 14 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows, with retroactive effect at the 29th day of May, 2002:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from 31st of December to 30th of June.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this financial year, having started on January 1, 2002, to June 30, 2002.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 13 and 14 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 13. The Company's financial year begins on the first day of July and closes on the 30th day of June of the following year.

Art. 14. Each year, as of the 30th of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société ICEBERG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R. C. Luxembourg numéro B 76.398, constituée suivant acte reçu le 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 762 du 17 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.937 (mille neuf cent trente-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 juin.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture, de l'exercice social de cette année, au 30 juin 2002.
- 3) Modifier l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit, avec effet rétroactif au 29 mai 2002:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 juin.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture du prochain exercice social au 30 juin 2002, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2002 se termine le 30 juin 2002.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner suivante:

Art. 13. L'exercice social commence le premier jour de juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année avec effet au 30 juin, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 12CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

J. Elvinger.

(50254/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ICEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.398.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 4 juillet 2002.

(50255/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

SORMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.965.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 1.250.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 30.986,69 EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30,98 EUR.

Modification de l'article 3 des statuts suite à la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit euros (30,98 EUR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50264/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FRIOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.774.

Acte constitutif publié à la page 10.536 du Mémorial C n°220 du 22 mai 1991.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50208/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FRIOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.774.

Acte constitutif publié à la page 10536 du Mémorial C n°220 du 22 mai 1991.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50209/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FRIOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.774.

Acte constitutif publié à la page 10536 du Mémorial C n°220 du 22 mai 1991.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50207/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

SACMA INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.159.

Acte constitutif publié à la page 47158 du Mémorial C n°983 du 21 décembre 1999.

—
 Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50213/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ANTARTIC, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 75.456.

—
 Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2002***AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation à la réserve légale (5%)	3.400,00 EUR
Report du bénéfice sur l'exercice suivant	83.061,40 EUR
Bénéfice de l'exercice	<u>86.461,40 EUR</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50286/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

S.F.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.568.

Acte constitutif publié aux pages 57664-57668 du Mémorial C n°1.202 du 20 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50214/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.420.

Acte constitutif publié à la page 45440 du Mémorial C n°947 du 31 octobre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50215/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.565.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°1201 page 57.604.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(50216/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

RANDSTAD INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.502.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°292 du 26 juin 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002

Signature.

(50217/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

SEQUOIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.584.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2002

Affectation du résultat: la perte de LUF 12.880 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50288/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.699.

Acte constitutif publié à la page 17021 du Mémorial C n°355 du 15 mai 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(50218/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

MENUISERIE HILARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 357, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 37.349.

Assemblée Générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un juin.

Se sont réunis en assemblée, les associés de la société MENUISERIE HILARIO, S.à r.l. avec siège social à L-5885 Hesperange, 357 route de Thionville et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de 105,32 EUR de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

H. R. Leite / G. De André Maria Rosa.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(50222/645/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

B2R, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.541.

—
Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2002, enregistré à Grevenmacher, en date du 12 juin 2002, volume 169, folio 39, case 9, que le Conseil d'Administration a décidé de changer la devise du capital social en euros.

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-deux cents (297.472,22) représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. 4^{ème} alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-quatre cents (2.478.935,24) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 juillet 2002.

J. Gloden.

(50260/213/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

B2R, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(50261/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

CAVES DU PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 17.097.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un juin.

Se sont réunis en assemblée, les associés de la société CAVES DU PORTUGAL, S.à r.l. avec siège social à L-7620 Larochette, rue de Mersch 16 et ont pris les résolutions suivantes:

1. Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital souscrit s'élevant à 500.000,- LUF est converti en EUR 12.394,68.

2. Le capital est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter à un montant arrondi de 12.500,- EUR. La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée au moyen d'un virement de EUR 105,32 de sorte que la somme de EUR 105,32 se trouve dès à présent à la disposition de la société.

3. L'article 6 correspondant des statuts est changé, il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par cinq cents (100) parts sociales de vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(50223/654/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DI FALCO FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 43.760.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(50226/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ABC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 67.455.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour compte de ABC LUXEMBOURG S.A.

FIDUPLAN S.A.

(50227/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

MELISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2002

Affectation du résultat: la perte de CHF 5.754,75 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50290/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DESIGN CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 79.416.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2002

Présents:

Konter Alain

Yaghma Abdolhossein

Les associés de la société DESIGN CONNECTION, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 15 mai 2002 et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Yaghma Abdolhossein cède par les présentes cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la présente société à Monsieur Konter Alain, préqualifié.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts ci-avant mentionnées, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura à partir du 15 mai 2002 la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-) représenté par (100) parts sociales de cent vingt quatre euros (124,-) entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

Monsieur Konter Alain, boucher, demeurant à Dudelange, cent parts sociales (100).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Yaghma Faramarz, Dudelange comme gérant technique de la société et Monsieur Yaghma Abdolhossein comme gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Konter Alain, demeurant à Dudelange comme gérant technique de la société avec effet immédiat.

Dudelange, le 15 mai 2002.

A. Konter / A. Yaghma.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(50224/654/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

REMORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 79.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour compte de REMORA INVESTMENT S.A.

FIDUPLAN S.A.

(50228/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

MIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.562.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société MIRA que la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société MIRA, R. C. S., section B, n° 82.562.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50292/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

BIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.324.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 1.250.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 30.986,69 EUR. Les actions ont maintenant une valeur nominale de 24,78 EUR.

Les actionnaires décident de modifier les versions anglaises et françaises de l'article 5 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. The corporate capital is set at thirty thousand nine hundred eighty six point sixty nine euro (30.986,69 EUR), divided in one thousand two hundred and fifty (1.250) shares having a par value of twenty four point seventy eight euro (24,78 EUR) each.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (24,78 EUR) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50265/777/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ADMINIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.943.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 1.250.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 30.986,69 EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30,98 EUR.

Modification de l'article 3 des statuts suite à la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit euros (30,98 EUR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50266/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ASMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.685.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 1.250.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 30.986,69 EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30,98 EUR.

Modification de l'article 3 des statuts suite à la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit euros (30,98 EUR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50267/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ECOPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.951.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 1.250.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 30.986,69 EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30,98 EUR.

Modification de l'article 3 des statuts suite à la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit euros (30,98 EUR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50268/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

FINANCIERE D'ACQUISITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.857.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 5.000.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 5.000.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 123.946,76 EUR. Les actions ont maintenant une valeur nominale de 24,78 EUR.

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (123.946,76 EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (24,78 EUR) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50269/777/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

PROVIDENTIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.870.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 juin 2002

Les actionnaires décident de convertir le capital social de 5.750.000,- LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998, au taux de change fixe de 40,3399. Il en résulte que le capital de 5.750.000,- LUF exprimé en euros s'élève à un montant de 142.538,77 EUR. Les actions ont maintenant une valeur nominale de 24,78 EUR.

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante-deux mille cinq cent trente-huit virgule soixante-seize euros (142.538,77 EUR), divisé en cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (24,78 EUR) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50270/777/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

VISITEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 79.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50272/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

C.V.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 79.827.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50273/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

UNION TEXTILES HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 25.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50274/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

VIRUN MAT DEIFFERDENG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Differdange, 10-12, Place du Marché.

—
STATUTS

L'an deux mille-deux, le 6 mars.

Les soussignés:

Allard Lucien, ingénieur technicien, 15-17, avenue Charlotte, L-4530 Differdange

Atten Léon, infirmier, 201, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange,

Courtois Henri, fonctionnaire d'Etat, 145, avenue Charlotte, L-4531 Oberkorn,

Goergen François, professeur, 17, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange,

Hill Jean, employé ARBED e.r., 58, rue de Hussigny, L-4580 Differdange,

Mersch Camille, instituteur e.r., 81, rue Pierre Neiertz, L-4634 Differdange,

Mischo Robert, employé privé e.r., 11, rue de la Libération, L-4995 Schouweiler,

Rayeck Erny, cadre BCEE, 113, avenue de la Liberté, L-4602 Niederkorn,

Salvi Patrick, directeur social national de la C.R., 97, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange,

Schoux Fernand fonctionnaire communal e.r., 12, rue de la Chapelle, L-4528 Differdange,

Schwachtgen François, instituteur, 26, rue Woiwer, L-4687 Differdange,

Staes Jos, ingénieur technicien e.r., 12, rue Bel'Air, L-4514 Differdange,

Weyland Denise, femme au foyer, 77, rue de la montagne, L-4630 Differdange,

tous de nationalité luxembourgeoise

à l'exception de:

Artuso Nello, ouvrier, 77, rue de la montagne, L-4630 Differdange de nationalité italienne

et de:

Stiller Ekkehard, directeur universitaire, 1, impasse du château, L-4524 Differdange de nationalité allemande

ont convenu de constituer entre eux une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 Avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

1. Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée VIRUN MAT DEIFFERDANG, A.s.b.l.

Son siège est établi à Differdange à l'Hôtel-Restaurant «Au Petit Casino», 10-12, Place du Marché.

Art.2. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Toutefois sa dissolution pourra à tout moment être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix et à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés. Si les deux tiers des membres

ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. Cette dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

2. Objet

Art.3. L'association a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un cercle de réflexion ayant pour objet de développer et de promouvoir la vie commerciale, industrielle, culturelle, académique, sociale et sportive de la commune de Differdange.

Dans ce contexte l'association a plus particulièrement pour but

- de faire des propositions pour développer l'activité commerciale, industrielle, culturelle, académique, artistique, sportive et touristique de la commune de Differdange;
- de promouvoir la renommée de Differdange comme ville commerciale, industrielle (Industriestad am Grengen), résidentielle, et universitaire;
- de faire des propositions concrètes aux autorités et aux acteurs compétents ainsi que de susciter l'intérêt de tous les résidents de la commune de Differdange pour participer d'une façon ou d'une autre aux principaux thèmes d'activité suivants:

- amélioration de la qualité de vie à Differdange
- promotion de la renommée de la ville Differdange
- planification de son avenir à moyen et à long terme,
- de rechercher des partenaires afin d'accomplir au mieux son objet social

Art. 4. L'association peut effectuer toutes les opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser directement ou indirectement son objet social, à condition de rester toujours dans les limites tracées par la loi du 21 Avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

3. Les membres de l'association

Art. 5. L'association se compose d'au moins cinq membres qui en sont les associés. Les membres sont groupés en

- membres effectifs
- membres honoraires

Art. 6. L'admission au sein de l'association comporte l'adhésion sans réserve aux statuts de l'association. Les membres peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Art. 7. Les membres effectifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l. telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Ils ont seul le droit de vote. Le nombre des membres effectifs est illimité. La qualité de membre effectif est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

Art. 8. La qualité de membre honoraire est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral. Leur nombre est illimité.

Art. 9. Les premiers membres effectifs sont les comparants au présent acte.

Pour être admis ultérieurement comme membre effectif il faut:

- avoir été admis par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres du Conseil,
- avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

Art. 10. La qualité de membre honoraire est conférée par l'Assemblée Générale.

Art. 11. La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de la dite loi du 21 Avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Est notamment réputé démissionnaire le membre qui ne payera pas sa cotisation pendant deux années consécutives.

Art. 12. Un membre peut être exclu pour motif grave prononcé par l'Assemblée Générale, par vote secret et à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. L'intéressé a été invité préalablement par lettre recommandée à se présenter devant l'Assemblée Générale pour fournir des explications.

La décision d'exclusion sera notifiée à l'intéressé(e) par lettre recommandée

Art. 13. La qualité de membre se perd également par le décès, la démission.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par lettre recommandée au conseil de l'administration.

Art. 14. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur l'avoir social de l'association.

Art. 15. Les cotisations annuelles à payer par les membres effectifs et les membres honoraires sont fixées par le Conseil d'Administration. Elles ne pourront pas dépasser le montant de 50 Euro.

4. Le Conseil d'Administration

Art. 16. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres minimum pris parmi les membres effectifs et élus par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres effectifs présents. Le Conseil d'Administration est élu pour une durée de 2 ans, les membres sortants sont rééligibles.

Les candidatures devront être entre les mains du président deux jours francs avant la date de l'élection.

Les élections auront lieu tous les ans. La première série de sortants comprendra la moitié des membres plus un, fixés par tirage au sort. Le président et le secrétaire ne pourront faire partie de la même série.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration pourra coopter un ou plusieurs membres qui devront être confirmés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 17. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la majorité des membres aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement, que si la majorité des membres est présente.

Art. 19. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

A l'égard des tiers l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres, parmi lesquels doit figurer celle du président ou de son représentant. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 21. Le Conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut également, suivant les besoins, investir certains de ses pouvoirs dans des comités techniques, composés de membres effectifs ou honoraires ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

5. Assemblée Générale

Art. 22. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres effectifs. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 Avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, règlent les attributions de l'AG. Les convocations faites selon les articles 5 et 6 de cette loi par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée, contiendront l'ordre du jour.

Art. 23. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Le Conseil d'Administration fixe chaque année dans le premier trimestre la date de l'AG ordinaire à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 24. L'AG est présidée par le Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'AG. Il dressera la liste des présences. Les délibérations des AG sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 25. Les résolutions de l'AG sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre est conservé au siège de l'association. Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le Président ou par deux membres.

6. Fonds - Comptes - Budget

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres actifs et d'honneur
- des subsides et subventions
- des dons et legs

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre

A la fin de l'année, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'AG ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 28. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement doit être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'un contrôle annuel par au moins deux réviseurs de caisse désignés par l'AG.

7. Dissolution et liquidation

Art. 29. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 et 25 de la loi du 21 Avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent sera affecté à l'Office Social de la commune de Differdange.

8. Dispositions Générales

Art. 30. Pour toutes les questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions légales en vigueur relatives aux associations sans but lucratif.

9. Nominations Statutaires

L'assemblée générale ordinaire du 6 Mars 2002 a élu le conseil d'administration ci-dessous, signataire de cet acte:

Allard Lucien, ingénieur technicien, 15-17, avenue Charlotte, L-4530 Differdange,
 Artuso Nello, ouvrier, 77, rue de la montagne, L-4630 Differdange,
 Atten Léon, infirmier, 201, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange,
 Courtois Henri, fonctionnaire d'État, 145, avenue Charlotte, L-4531 Oberkorn,
 Goergen François, professeur, 17, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange,
 Hill Jean, employé ARBED e.r., 58, rue de Hussigny, L-4580 Differdange,
 Mersch Camille, instituteur e.r., 81, rue Pierre Neiertz, L-4634 Differdange,
 Mischo Robert, employé privé e.r., 11, rue de la Libération, L-4995 Schouweiler,
 Rayeck Emy, cadre BCEE, 113, avenue de la Liberté, L-4602 Niederkorn,
 Salvi Patrick, directeur social national de la C.R., 97, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange,
 Schoux Fernand, fonctionnaire communal e.r., 12, route de la Chapelle, L-4528 Differdange,
 Schwachtgen François, instituteur, 26 rue Woïwer, L-4687 Differdange,
 Staes Jos, ingénieur technicien e.r., 12, rue Bel'Air, L-4514 Differdange,
 Stiller Ekkehard, directeur universitaire, 1, impasse du château, L-4524 Differdange,
 Weyland Denise, femme au foyer, 77, rue de la montagne, L-4630 Differdange.

Art. 31. Le conseil d'administration a désigné les membres ci-après aux fonctions respectives:

Président: Schoux Fernand, fonctionnaire communal e.r., 12, rue de la Chapelle, L-4528 Differdange,
 Vice-Président: Goergen François, professeur, 17, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange,
 Secrétaire: Atten Léon, infirmier, 201, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange,
 Trésorier: Rayeck Erny, cadre BCEE, 113, avenue de la Liberté, L-4602 Niederkorn.

Fait à Differdange, le 6 mars 2002

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2002, vol. 324, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(50275/999/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

SENFORT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
 R. C. Luxembourg B 46.322.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50276/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

SIDRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 57, rue Nic Martha.
 R. C. Luxembourg B 47.323.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50277/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

HIGH TECH CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
 R. C. Luxembourg B 79.102.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50278/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

PLANAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.824.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., expert-comptable, en tant que domiciliataire de la société PLANAR S.A., R.C. B-77824, avec siège social au 18, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat et par la même confirme la démission du commissaire aux comptes société OXFORDSHIRE SERVICES Ltd.

La société OXFORDSHIRE SERVICES Ltd renonce par la présente à ses fonctions de commissaire aux comptes dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A.

Signature

OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50282/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

CEDEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 36.412.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2002

Affectation du résultat: La perte de EUR 51.474,40 est reportée sur l'exercice suivant.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2001 sont acceptés.

La perte de EUR 586.926,48 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des administrateurs Messieurs Jean Wagener, Christian Larpin et Gabriel Pretus Beccera, ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises Monsieur Marco Ries, sont reconduits pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008.

L'assemblée constate que l'affectation du bénéfice de l'exercice 2000 n'a pas tenu compte de l'affectation à la réserve légale et décide de la modifier comme suit:

Bénéfice de l'exercice 2000	55.668,22 EUR
Affectation à la réserve légale	- 106,48 EUR
Report sur l'exercice 2001	<u>55.561,74 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50284/279/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.052.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2002

Affectation du résultat: la perte de USD 1.804,04 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, est reconduit pour une période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50289/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

AIRED, ARAB INTERNATIONAL REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
(In liquidation)

Registered office: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Annual report of the voluntary liquidator for the financial year ended 31 December 2000

The undersigned voluntary liquidator has been nominated by the extraordinary general assembly of shareholders dated as of 4, March 1998.

In accordance to Article 150 of the law dated 10, August 1915 regarding commercial companies, the liquidator submits the annual accounts to the general assembly of shareholders and informs them about the major obstacles to a termination of the liquidation procedure.

One of the major obstacles during the year 2000, which in the meantime has been solved was the valuation of a 99.9% shareholding in a French company called Société Civile CENTR'HALL BUREAUX with registered office in Strasbourg (France).

This company has only one asset which is a building situated in Strasbourg.

In order to establish the net asset value of the company the liquidator has requested the Strasbourg court to nominate an expert with the mission to value the building. The expert report dated 24 August 2000, issued on 26 October 2000 will be submitted to the general assembly of shareholders.

The litigation regarding the ownership of 1,796 shares in AIRED (in liquidation) was still pending in the year 2000, but the matter could be settled by an out-of-court agreement on 3 May 2001 signed in Paris.

Société Civile CENTR'HALL BUREAUX was also involved in litigations pending with the courts of Strasbourg and Colmar. These litigations have also been settled during the year 2000 and 2001.

On 14 May 2001 Société Civile CENTR'HALL BUREAUX was dissolved by an absorption procedure and all the assets and liabilities have been transferred to AIRED, including the property title on the building situated in Strasbourg.

In accordance to article 144 and 145 of Luxembourg Company law dated 10 August 1915 the liquidator has the mission amongst others to sell the assets of the company before paying the liabilities. As mentioned hereinbefore the company has become the legal owner of the building situated in Strasbourg.

A sale of this building should be made to the best market conditions.

In order to meet administrative requirements, certain investments must be done in the building. This will help to sell the building more easily.

This is the reason why a sale of the building cannot be considered in an immediate future.

Signed in Luxembourg, on 4 March 2002.

The liquidator of AIRED (in liquidation)

A. Rukavina

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50283/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(50295/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

RAILTOUR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 14.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

M. Buschmann

La Gérante

(50302/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

EL-BAIK FOOD SYSTEMS CO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.059.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 12, at été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2002

Affectation du résultat: la perte de USD 21.602,91 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, est reconduit pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50291/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

NUBIGENIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 26, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 71.418.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société NUBIGENIUS INTERNATIONAL S.A., 26, rue Kiem, L-8030 Strassen, R. C. S., n° 71.418 avec effet immédiat:

- M. Robert Roth, demeurant à Audun-le-Tiche (F), en tant qu'administrateur;

- M. Marion Thill, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- La société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50293/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DISTRI 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 84.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50296/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.
